

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ASSISTANCE PUBLIQUE – HÔPITAUX DE PARIS ET L'INSTITUT CURIE SIGNENT UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DE LEURS PATIENTS

Martin Hirsch, directeur général de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris et Thierry Philip, président de l'Institut Curie, ont signé aujourd'hui une première convention de partenariat d'une durée de cinq ans.

Cet accord-cadre a pour objet, conformément au plan cancer 3, la mise en place de parcours patients entre les établissements des deux institutions dans le but d'améliorer la prise en charge, la qualité et la sécurité des soins tout en optimisant les organisations. La recherche, l'enseignement et la formation sont également concernés par cet accord. Pour chaque activité identifiée, la création de filières de soins innovantes et mutualisées sera étudiée.

Les collaborations transverses pourront par exemple concerner :

- La médecine de précision, la biologie des tumeurs et la recherche clinique ;
- Les filières d'aval ;
- L'oncogériatrie ;
- Les pathologies associées telles que la prise en charge des effets secondaires des traitements du cancer, des complications tardives des traitements oncologiques réalisés chez l'enfant et l'adolescent, ou des comorbidités qui peuvent interférer avec les traitements du cancer, la préservation de la fertilité, l'après-cancer, la transition enfant-adulte ;
- La santé publique et l'économie de la santé ;
- La recherche translationnelle.

Les collaborations par territoires, correspondant aux COMUE, pourront par exemple concerner :

- Pour le territoire Sud (soit le site de Saint-Cloud de l'Institut Curie, et l'AP-HP, Hôpitaux Raymond Poincaré et Ambroise Paré, notamment) : la biologie clinique, l'oncologie digestive, l'oncogériatrie, handicap et cancer. A titre d'exemple, les hôpitaux Raymond Poincaré et Ambroise Paré – AP-HP viennent de remporter l'appel d'offres lancé par l'Institut Curie pour l'externalisation d'exams biologiques de son site de St-Cloud.
- Pour le territoire Ouest (Hôpitaux européen Georges Pompidou, Necker-Enfants Malades et Cochin) : des partenariats existent déjà, notamment entre l'Institut Curie et Necker - Cochin ; ils concernent le renforcement de la filière pédiatrique, ou encore la préservation de la fertilité de l'enfant et de l'adolescent pour laquelle l'AP-HP dispose de toutes les compétences. De même l'Institut Curie souhaite renforcer la mise à disposition de techniques telles que la protonthérapie qui sont tout à fait indiquées dans les tumeurs neuro-pédiatriques.



Concrètement, les dossiers médicaux pourront être consultés par les équipes des deux établissements, après accord des patients. L'acheminement rapide des documents sera facilité grâce à la dématérialisation des documents médicaux susceptibles d'être partagés. Les membres des équipes médicales des deux établissements pourront se déplacer dans l'un ou l'autre établissement pour y consulter, participer aux réunions de concertation pluridisciplinaire ou effectuer des actes médicaux en accord avec les chefs de service concernés.

S'agissant de la recherche, les deux établissements s'engagent à poursuivre leur collaboration et à l'amplifier par la mise en relation de leurs structures de soutien à la recherche clinique. Des programmes de recherche clinique et translationnelle pourront être engagés en commun et faire l'objet d'une demande de promotion auprès de l'AP-HP ou de l'Institut Curie.

En ce qui concerne l'enseignement, les équipes médicales et paramédicales des deux établissements pourront participer à des actions d'enseignement ou de formation dans l'un ou l'autre établissement. Les deux établissements s'engagent également à promouvoir des enseignements communs.

La mise en œuvre d'un parcours patient dès l'automne 2015 sur la prise en charge de la préservation de la fertilité est actée sur l'ensemble des territoires concernés ; de même que la mise en œuvre d'un parcours en oncologie digestive sur le territoire Ouest, donnant accès à l'innovation à tous les patients

A propos de l'AP-HP : *L'AP-HP est un centre hospitalier universitaire à dimension européenne mondialement reconnu. Ses 39 hôpitaux accueillent chaque année 7 millions de personnes malades : en consultation, en urgence, lors d'hospitalisations programmées ou en hospitalisation à domicile. Elle assure un service public de santé pour tous, 24h/24, et c'est pour elle à la fois un devoir et une fierté. L'AP-HP est le premier employeur d'Ile-de-France : 95 000 personnes – médecins, chercheurs, paramédicaux, personnels administratifs et ouvriers – y travaillent. www.aphp.fr*

A propos de l'Institut Curie : *L'Institut Curie associe un ensemble hospitalier de pointe et le plus grand centre de recherche français en cancérologie. Pionnier dans la médecine de précision, l'Institut Curie prend en charge des patients atteints de tous les types de cancers y compris des cancers rares. Fondé en 1909 sur un modèle conçu par Marie Curie, l'institut a pour missions la recherche, les soins et l'enseignement. Il rassemble 3 400 professionnels qui s'engagent chaque jour au bénéfice des patients. L'Institut Curie est une fondation privée reconnue d'utilité publique, habilitée à recevoir les dons et legs.*

Contacts presse

Service de presse de l'AP-HP : service.presse@sap.aphp.fr - 01 40 27 37 22

Institut Curie : service.presse@curie.fr – 01 56 24 55 23

